



COMMUNE
DE GRENAY

2025-025

La Maire de la ville de Grenay,

- **Vu** le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants ;
- **Vu** la demande présentée par l'association Union Sportive de Grenay d'organiser un marché aux puces le dimanche 27 avril 2025 ;
- **Vu** l'intérêt général ;
- **Considérant** qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement pour assurer la sécurité de cette manifestation ;

ARRÊTE

Article 1 : A l'occasion d'un marché aux puces organisé par l'Union Sportive de Grenay, le stationnement sera interdit le dimanche 27 avril 2025 de 7h à 20h dans les rues François-Beaucamp (entre la mairie et le pont), Arthur-Lamendin (de la rue Beaucamp à la rue du Périgord), Jules-Guesde (jusqu'à la rue Jouâmes-Noël), Dégreaux, Basly et Place Pasteur (voie face à la mairie).

Article 2 : Les panneaux indicateurs et les barrières de sécurité seront posés par l'association organisatrice.

Article 3 : La circulation des véhicules de secours et de lutte contre l'incendie devra être assurée sans restriction.

Article 4 : dans le cadre du plan Vigipirate toujours en vigueur, les organisateurs prendront toutes les dispositions pour renforcer les mesures de sécurité lors de leur manifestation (blocage des accès de tous les véhicules sauf ceux d'urgence, signalement de bagages et de colis abandonnés...).

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Commissaire de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GRENAY
Le 11 avril 2025

La Maire,
Christelle BUISSETTE

